

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210503_01

Séance du 3 mai 2021

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

Date de la convocation :

26 avril 2021

Date d'affichage :

10 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Travaux en forêt pour 2021, attribution des travaux

Lydie CHANEZ, adjointe en charge de la forêt, présente au conseil municipal les offres reçues suite à la consultation lancée pour les travaux d'investissement en forêt. Elles ont été étudiées par la commission ce jour.

Lot n°1 : Entretien, dégagement en futaie irrégulière
(parcelles 47, 27, 35 et 32 en option)

- COULET : 19 730,00 € HT + 8 431,00 € (P32) = 28 161,00 € HT
- ONF : 19 215,86 € HT + 7 147,00 € HT (P32) = 26 362,86 € HT

Lot n°2 : Entretien mécanisé des cloisonnements
(parcelles 47, 68 à 71, 77, 4, 25, 30)

- COULET : 7 822,00 € HT
- ONF : 9 177,98 € HT
- VERNEREY forêt : 11 724,60 € HT

Envoyé en préfecture le 13/05/2021

Reçu en préfecture le 13/05/2021

Affiché le 14/05/2021

Berger
Levrault

ID : 039-200057115-20210503-DCM_20210503_01-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- le lot n°1, incluant la parcelle 32, à l'ONF pour un montant de 26 362,86 € HT
- le lot n°2 à l'entreprise COULET pour un montant de 7 822,00 € HT.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE